

Villers en Direct

N° 33 – Mai 2020

Mairie : Tel : 04.77.60.50.77 / Mail : villers.commune@wanadoo.fr / **Site internet** : villersloire.e-monsite.com

Nous espérons que ce feuillet trouve chacun d'entre vous en bonne santé et pour le moins épargné par le virus qui sévit sur une grande partie de notre planète.

Nous traversons tous une période inédite et compliquée. Notre commune est comme tout un chacun impactée par cette crise sans précédent comparable. Ce « Villers en Direct » arrive aujourd'hui pour vous apporter des éléments d'information sur la situation de la vie locale à la veille de notre entrée dans une période de déconfinement progressif. Ce déconfinement intervient dans un contexte anxiogène pour beaucoup et compliqué pour tous qui va peser pour un temps qui pourrait être long sur notre quotidien personnel et professionnel et sur toute la vie scolaire, associative et économique de notre commune.

Ce document a été rédigé le vendredi 1^{er} mai. Les directives, les éléments sanitaires et réglementaires et donc certaines décisions que nous sommes amenés à prendre évoluant quotidiennement, il est donc possible que certains points développés ci-après ne soient pas totalement à jour. Les coordonnées de la mairie, de l'agence postale et du site internet sont rappelées à toutes fins utiles en tête de ce numéro de Villers en Direct.

La vie à Villers depuis la mi-mars

A partir du week-end du 15 mars, l'activité associative s'est entièrement arrêtée. Les manifestations publiques prévues ont toutes été annulées dès le 14 mars. Cela a également été le cas pour tous les entraînements sportifs, les répétitions musicales et chorales, les réunions sous toutes leurs formes, les ouvertures du relais de la bibliothèque, ... L'école et les services périscolaires sont également à l'arrêt depuis la mi-mars comme les commerces du centre bourg qui ont également été contraints de cesser durablement leur activité, à l'exception du « Fournil Villersois ».

Tout au long de cette période, nous avons choisi de conserver la mairie ouverte six jours sur sept du lundi au samedi inclus de 11h à 12h pour laisser à tous ceux qui en avaient besoin un point d'accueil physique ou téléphonique possible, notamment pour les personnes les plus fragiles ou ayant des problèmes de mobilité. Dans ce même esprit, pour permettre les retraits d'argent liquide, l'achat de timbres et l'envoi de courriers et de colis, l'agence postale est restée ouverte les mercredis et vendredis. A partir du 11 mai, la mairie et l'agence postale reviendront à leurs horaires habituels d'ouverture. L'espace d'accueil étant restreint, pour limiter les contacts entre usagers, essayez de ne venir que pour les opérations qui ne peuvent pas se faire par téléphone ou par mail.

Pendant cette période de confinement, toutes les personnes de soixante-quinze ans et plus ont été contactées pour prendre de leurs nouvelles et pour vérifier que toutes, particulièrement les moins mobiles et les plus isolées, avaient des solutions pour la gestion de leur vie quotidienne, notamment concernant les courses et les besoins de santé. Nous pensons et espérons n'avoir oublié personne. Si toutefois cela avait été le cas, nous vous prions de bien vouloir nous en excuser et surtout, nous vous demandons de le signaler en mairie pour que nous puissions corriger notre listing et éviter un éventuel nouvel oubli. Concernant la bienveillance à l'égard des aînés de la commune, il faut saluer et remercier les nombreux Villersois et Villersaises (et assimilés par leur implication dans la vie locale) qui spontanément et discrètement s'occupent de leurs voisins ou d'autres personnes de la commune à chaque fois que cela s'avère nécessaire. Ces gestes amicaux, spontanés et gratuits de solidarité et de générosité contribuent à rendre le quotidien de nos aînés plus supportable en cette période de confinement et d'isolement social. Ils sont irremplaçables en termes de plus-value humaine. Un très grand merci donc à tous ceux qui se sont impliqués à ce sujet. A ce propos, si certains d'entre vous veulent se joindre à ces élans spontanés de solidarité, et souhaitent proposer un peu de leur temps au service de ceux qui peuvent en avoir besoin, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie.

La vie Economique locale

Concernant l'activité commerciale de notre centre bourg : La Boulangerie Epicerie « Le Fournil Villersois », parce qu'elle est un commerce alimentaire de première nécessité, a pu rester en activité. Catherine et Christophe Gaillard ont su s'adapter à une demande qui a évolué depuis la période de confinement avec une part de clientèle nouvelle qui souhaitons-le, restera fidèle au commerce de proximité une fois la crise passée. Les préparations de commandes retirées au magasin ou même parfois portées jusqu'à la voiture à proximité du magasin ont apporté un service appréciable tout en permettant de limiter au maximum les contacts physiques et donc les risques potentiels de transmission virale. Le nombre des livraisons à domicile déjà existantes pour les personnes les plus fragiles et celles connaissant des problèmes de mobilité a été augmenté, rendant là encore une aide précieuse à plusieurs Villersois mais aussi à des habitants des commune voisines.

Le Multi-Commerces Bar-Tabacs-Journaux-Restaurant « Vie l'Air Soif », a dû cesser toute activité le 14 mars sans qu'une date d'autorisation de réouverture ne soit à ce jour connue. Depuis le 25 avril, pour recréer de l'activité, Christine et Philippe Gil proposent chaque week-end des plats à emporter. Pour tout renseignement ou réservation vous pouvez les contacter au 09.54.77.85.12. Les propositions de plats et les tarifs sont également consultables sur le site internet de la commune.

Le Salon de Coiffure « L'Atelier est de Mèche avec Vous » est également à l'arrêt complet depuis le 14 mars. Suite aux dernières directives, Sandie Durand va pouvoir rouvrir le salon dès le lundi 11 mai à 8h30.

Plus largement : L'activité des entreprises GD Garage et First Stop a bien entendu été fortement impactée par la période de confinement. Elles sont en service et leur niveau d'activité remonte progressivement au fur et à mesure de la remise en route du pays.

Les entreprises artisanales ont dans l'ensemble et pour l'instant été moins lourdement impactées par les effets de cette crise sanitaire, même si les conditions d'exercice de leurs activités respectives n'ont pas échappé aux contraintes fonctionnelles réglementaires.

La vie Scolaire

Après près de deux mois de fermeture, le retour des enseignantes se fera le lundi 11 mai. Les premiers élèves vont pouvoir regagner l'école à partir du jeudi 14 mai dans des conditions qui restent à préciser. Les élèves ont pu jusqu'alors suivre les enseignements à distance dispensés par les enseignantes. Un système de gestion des documents en version papier a été mis en place pour les familles ne disposant pas d'un accès à internet. La Directrice et le Maire préparent la réouverture de l'établissement en réajustant en permanence les choses au fil des directives et autres éléments réglementaires qui évoluent et se précisent quotidiennement. Les dernières précisions auront normalement été communiquées le 4 mai, suite à quoi se seront tenues deux réunions importantes. La première avec l'équipe enseignante, des représentants de la municipalité et des services périscolaires pour déterminer au regard de la réglementation en vigueur et des éléments de contexte locaux, dans quelles conditions pédagogiques et fonctionnelles vont pouvoir être accueillis les élèves. La seconde réunion se tiendra avec les parents d'élèves élus dans des instances ayant compétence à intervenir sur des sujets concernant la vie scolaire et périscolaire (conseil d'école, sou des écoles et conseil municipal), pour une présentation de l'organisation programmée et pour des échanges susceptibles de corriger d'éventuels oublis ou d'améliorer les propositions faites. Une note sera envoyée au plus tard le vendredi 8 mai pour donner à toutes les familles les précisions utiles sur les conditions du retour des élèves et sur l'organisation des journées. La période est compliquée pour tous. Elle génère des inquiétudes légitimes et parfois des états de tension importante après un temps de confinement long. Il est donc d'autant plus essentiel que la rentrée puisse se passer dans un climat le plus serein et le plus apaisé possible dans l'intérêt de chaque enfant. Les contraintes réglementaires sont nombreuses, des contraintes techniques liées à la configuration des bâtiments existent et des contraintes liées aux effectifs des classes viendront se rajouter. Face à cette situation complexe, tout le monde aura fait son maximum dans une concertation la plus élargie possible pour que les choses se passent au mieux. Un appel est donc lancé à tous les parents d'élèves pour faire preuve de compréhension et de coopération positive lors des temps nécessaires à la mise en route d'un fonctionnement complètement nouveau pour tous.

Les masques de protection

Distribution de masques pour tous : Ce mardi 5 mai, sauf retard du fournisseur, 1200 masques achetés par la commune pour la population nous seront livrés en mairie. Des corvées municipales pour le découpage des masques qui seront fournis en rouleau de tissu par l'entreprise Charliendine « Les Tissages de Charlieu » (LTC), et la préparation des tournées seront organisées sur les journées de mercredi et jeudi. Pour que chaque foyer puisse recevoir ses masques avant le lundi 11 mai, date du début du déconfinement progressif et pour limiter les coûts générés qu'engendrerait une distribution postale, les conseillers municipaux en assureront la distribution dans les boîtes aux lettres entre le vendredi 8 et le dimanche 10 mai. Une notice d'utilisation et d'entretien se trouve en dernière page de ce feuillet. Les masques auront été produits industriellement, manipulés, stockés et mis dans votre boîte aux lettres. Il conviendra donc de les laver avant usage selon les consignes données. Pour l'instant le masque est lavable et réutilisable jusqu'à 10 fois. Un agrément est en cours qui pourrait porter à 30 le nombre des lavages et réutilisations des masques. Si cet agrément est obtenu, dès que nous aurons l'information, nous la mettrons en ligne sur le site internet de la commune. Pour les personnes qui n'ont pas internet ou qui ne sauraient pas comment accéder au site, vous pourrez appeler la mairie après la 10^{ème} utilisation de votre masque pour voir si l'agrément portant le nombre d'utilisation à 30 a été obtenu par l'entreprise LTC.

Le port du masque : Le masque n'est pas un accessoire toujours agréable à porter ni un accessoire esthétiquement valorisant. Cela mis à part, le porter est un acte citoyen important qui, en complément des gestes barrières, nous permet de contribuer activement et positivement :

- A protéger les autres du virus que nous pourrions envoyer en postillonnant ou en éternuant (nous pouvons tous être potentiellement porteurs du virus sans le savoir) et se protéger soi-même.
- A freiner la diffusion du virus, et à préserver notre système de santé de la saturation et dans le même temps à préserver les personnels soignants qui depuis le début sont sans relâche en première ligne dans cette crise sanitaire.
- A limiter les conséquences économiques déjà considérables et inestimables sur nos entreprises, nos collectivités et donc sur toute la dynamique nationale, sur l'emploi et sur la capacité que pourra avoir notre pays à se redresser d'une mise à mal après un choc d'une telle intensité.
- A limiter le risque d'une potentielle « deuxième vague » de la pandémie. Pour éviter une seconde période de confinement total que personne n'a envie de vivre ; pour ne pas retarder les conditions d'un retour à une vie plus normale que nous attendons tous ; pour ne pas voir cette fois exploser notre système de santé et bien sûr pour éviter d'amplifier encore plus dramatiquement une catastrophe économique dont le plus grand nombre en subira les conséquences à des degrés divers.

Au regard de ces éléments, chacun d'entre nous est donc vivement encouragé à porter un masque lorsque nous serons amenés à fréquenter des espaces confinés recevant du public tels que les commerces ou autres entreprises, l'école, la mairie, l'agence postale, les salles de réunion, ... En revanche, il faut garder le sens de la mesure. Nos espaces extérieurs, notre bourg et nos chemins de campagne ne sont pas densément fréquentés. Cela nous permet donc de nous croiser sereinement et même d'échanger en respectant facilement et plus que largement une distanciation physique sécurisante. Il est a priori peu utile de porter un masque en ces espaces extérieurs, hormis peut-être pour les personnes présentant une fragilité particulière. Un point de vigilance sera sans doute à porter aux abords de l'école en fonction des usages constatés aux heures d'entrée et de sortie des élèves.

Sur tous les sujets évoqués ci-avant comme sur tout sujet concernant la vie de notre village, les services communaux et les conseillers municipaux restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous souhaitons à chacun d'entre vous une bonne santé et nous espérons tous pouvoir progressivement reprendre une vie personnelle et collective proche de celle que nous avons connue jusqu'au mois de février dernier.

L'Equipe Municipale.

Vos masques ont été produits, stockés, transportés, découpés, préparés par tournées et donc manipulés à plusieurs reprises depuis la fabrication jusqu'à la distribution. Il est nécessaire de les laver avant toute utilisation. Pour cela, merci de vous reporter aux conditions d'utilisation et d'entretien ci-dessous.

FICHE TECHNIQUE des Tissages de Charlieu

MASQUE BARRIÈRE

Dans le contexte de crise sanitaire majeure associée à une pénurie de masques, nous proposons une alternative à l'absence de masques ou à un masque confectionné par soi-même. **Nos masques ne se substituent pas aux masques normalisés.** Nous vous informons que les résultats des essais réalisés sur notre masque par la DGA (le 24/03/20) mettent en évidence de bonnes performances en termes de filtration des particules (aérosols) et de perméabilité à l'air (respirabilité). En aucun cas il ne s'agit d'une homologation, mais d'une assurance quant aux attentes d'efficacité de ce masque lavable, répondant à la spécification de l'**AFNOR S76-001** et rentrant dans la **catégorie III** définie par l'État.

Composition : 51% Polyester, 48% Coton, 1% Élasthanne.





Masque lavable fait d'un tissu multicouche composé de :

- 2 couches de polyester/coton,
- 1 couche molletonnée de polyester texturé "gonflant",
- 1 bande élastique de chaque côté du masque,
- 1 poche supérieure pour accueillir une tige métallique (non fournie) pour un maintien sur le nez optimal. Un trombone déplié (ou fil de fer) peut facilement s'insérer dans le haut du masque puis être déformé afin que le masque épouse la forme du nez et soit maintenu plaqué contre le visage. À retirer avant lavage !

Poids tissu : 240 g/m² ; dimensions : environ 24 x 12 cm ; épaisseur : 6 mm.



Conditions d'utilisation et d'entretien :

-  • **Passage à la vapeur (110°C max) avec fer à repasser à 2-3 cm au-dessus du masque pour rétracter les élastiques et gonfler les fibres après la découpe du masque.**
-  • **Laver à 60°C cycle court (≥ 30 min), dans un filet à linge, à part de tout autre linge, avec détergent classique avant le premier usage et après chaque utilisation (dès qu'il est retiré ou bien au bout de 4h d'utilisation continue maximum). Essorage à 1200 tr/min, passage à la vapeur (110°C max) si nécessaire une fois sec.**
-  • **Laisser sécher à l'air, à plat ou suspendu, ou en étuve. Étirer le masque encore humide dans les 2 sens pour lui redonner ses dimensions initiales en sortie de machine à laver.**
-  • **Se laver les mains minutieusement avec du savon ou du gel hydroalcoolique avant chaque manipulation du masque. Le masque n'exonère pas des gestes barrières.**
- **Attention à ne pas altérer ou modifier le masque lors de sa découpe et son usage. Si les attaches sont douloureuses derrière les oreilles, un morceau de coton peut s'intercaler pour limiter les frottements. Une modification de la longueur des élastiques est déconseillée car risque de diminuer l'efficacité du dispositif.**

Durée de vie prévue du masque : entre 5 et 10 utilisations (c.a.d. lavages).



LES TISSAGES DE CHARLIEU

34, Rue Dorian 42190 CHARLIEU - Tél. 04 77 60 00 44 - Fax. 04 77 60 32 96
www.ltc-jacquard.com - email : info@ltc-jacquard.com - creation@ltc-jacquard.com